

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 06585

Numéro SIREN : 501 106 520

Nom ou dénomination : WEBEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2019 sous le numéro de dépôt 61341

**PROJET DE TRAITE DE FUSION
ENTRE WEBEDIA ET PURESTYLE**

Entre les soussignées

La société WEBEDIA,

Société anonyme au capital de 1 301 569 euros

Ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret

Immatriculée 501 106 520 RCS Nanterre

Représentée par Monsieur Cédric SIRE, ès qualité de Directeur Général

*ci-après dénommée « WEBEDIA » ou la « Société Absorbante »
d'une part,*

et

La société PURESTYLE,

Société par actions simplifiée au capital de 174 800 euros

Ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret

Immatriculée 504 148 602 RCS Nanterre

Représentée par Monsieur Cédric SIRE, ès qualité de représentant permanent de
WEBEDIA, Président

*ci-après dénommée « PURESTYLE » ou la « Société Absorbée »
d'autre part,*

*La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après dénommées collectivement les « Parties »
et individuellement une « Partie ».*

IL A ETE DECLARE ET CONVENU DE CE QUI SUIT :

SECTION 1 - DEFINITIONS

Certains termes utilisés dans le Traité et dont la première lettre figure en majuscule sont définis soit dans la présente section, soit dans le contexte d'un article particulier. Les références aux articles, paragraphes et annexes, sans autre précision, renvoient à ceux des présentes.

L'usage du terme « y compris » ou « notamment » implique que l'énumération qui le suit n'est en rien limitative ou exhaustive.

Les définitions données pour un terme au pluriel s'appliqueront également lorsque ce terme sera employé au singulier et vice versa.

Les définitions données pour un substantif s'appliqueront *mutatis mutandis* aux verbes, adjectifs et adverbes ayant la même racine et vice versa.

"Société Absorbée"	désigne la société PURESTYLE susnommée.
"Société Absorbante"	désigne la société WEBEDIA susnommée.
"Date de Réalisation"	désigne la date du 31 octobre 2019
"Date de Signature"	désigne la date de signature du Traité.
"Fusion"	désigne la fusion par absorption de la Société Absorbée au profit de la Société Absorbante.

"Traité" désigne le présent traité d'apport et ses annexes.

SECTION 2 – DISPOSITIONS GENERALES

2.1. Caractéristiques des sociétés intéressées

2.1.1 La Société Absorbée

La société PURESTYLE est une société par action simplifiée ayant pour objet l'éditions de site internet et de moteurs de recherches spécialisés, la création, le développement exploitation de tout site internet et de tout fonds de commerce s'y rattachant.

Elle a une durée de 99 ans à compter du 13 mai 2008, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Son capital s'élève à la somme de 174 800 euros, divisé en 174 800 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, libérées en totalité et jouissant de droits identiques. Elle n'a pas émis de titres donnant accès à son capital, immédiatement ou à terme.

Ses exercices sociaux commencent le 1^{er} janvier et se terminent le 31 décembre de chaque année.

2.1.2 La Société Absorbante

La société WEBEDIA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance ayant pour objet la gestion de ses participations et la fourniture au profit de ses sociétés filles de tous types de services ainsi que la régie publicitaire, la création ou l'exploitation de tous sites internet et plus généralement l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant à ces activités.

Elle a une durée de 99 ans à compter du 26 novembre 2007, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Son capital s'élève à la somme de 1 301 569 euros, divisé en 1 301 569 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, libérées en totalité et jouissant de droits identiques. Elle n'a pas émis de titres donnant accès à son capital, immédiatement ou à terme.

Ses exercices sociaux commencent le 1^{er} janvier et se terminent le 31 décembre de chaque année.

2.2. Liens entre les deux sociétés

2.2.1 Liens en capital et dirigeants communs

La Société Absorbante détient la totalité des titres qui forment le capital social de la Société Absorbée. WEBEDIA est Président associé unique de l'absorbée.

2.2.2 Divers

Aucune des sociétés concernées par la Fusion ne fait publiquement appel à l'épargne.

La Société Absorbée et la Société Absorbante, chacune en ce qui la concerne, n'ont émis aucun titre donnant accès à son capital, immédiatement ou à terme.

SECTION 3 – MOTIFS – REGIME JURIDIQUE DE LA FUSION

3.1. Motifs et buts de la Fusion

La Fusion vise à rationaliser la gestion des Sociétés Absorbée et Absorbante et à procéder à des économies d'échelle par la suppression de certains coûts de gestion de structure. Il s'agit d'une restructuration interne.

3.2. Régime juridique

La fusion-absorption de la société PURESTYLE par la société WEBEDIA entraînera la transmission de l'ensemble des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de la société PURESTYLE au profit de la société WEBEDIA, en application des articles L 236-1 et suivants du Code de commerce.

La fusion se traduisant par l'absorption d'une société dont la totalité des titres est la propriété de la Société Absorbante, il ne sera procédé par cette dernière à aucune augmentation de capital, celle-ci ne pouvant recevoir les titres devant lui revenir en échange de ses droits dans la Société Absorbée.

SECTION 4 – COMPTES – EVALUATION – DATE D'EFFET

4.1. Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

Les comptes annuels de la Société Absorbante et de la Société Absorbée utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés à la dernière date de clôture des exercices sociaux des deux sociétés, soit le 31 décembre 2018. Ils sont joints en Annexe 1 au Traité.

Les comptes annuels de la Société Absorbante au 31 décembre 2018, certifiés sans réserve par son commissaire aux comptes, ont été approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2019.

Les comptes annuels de la Société Absorbée au 31 décembre 2018, certifiés sans réserve par son commissaire aux comptes, ont été approuvés par décision de l'associé unique du 28 juin 2019.

Conformément aux dispositions de l'article R 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbante et la Société Absorbée ont établi une situation comptable intermédiaire au 30 juin 2019 selon les mêmes méthodes et présentation que leurs comptes annuels au 31 décembre 2018, conformément aux dispositions de l'article R 236-3 du Code de commerce, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du Traité.

Ces situations comptables intermédiaires au 30 juin 2019 figurent en Annexe 2 au Traité.

4.2. Méthode d'évaluation utilisée

La Société Absorbée étant sous le contrôle de la Société Absorbante, les actifs et passifs de la Société Absorbée seront obligatoirement transmis à la Société Absorbante pour leur valeur nette comptable conformément aux règles comptables définies par les articles 710-1 et suivants (et en

particulier les articles 743-1 et suivants) du Plan comptable général issues du Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

La valeur d'apport retenue sur le plan fiscal sera la valeur comptable dès lors que l'opération sera placée sous le régime fiscal de faveur des fusions comme indiqué à la Section 11 ci-après.

4.3. Date d'effet de la fusion

En application des dispositions de l'article L 236-4 2° du Code de commerce, les Parties décident que la Fusion aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, tant sur le plan juridique, comptable que fiscal.

En conséquence, les opérations tant actives que passives réalisées par la Société Absorbée à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'à la date de réalisation définitive de la Fusion, seront considérées de plein droit comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

Conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation définitive de la Fusion.

SECTION 5 – DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF A TRANSMETTRE

5.1. Méthode d'évaluation de l'actif et du passif à transmettre

L'évaluation des actifs et passifs transmis est établie sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 par la Société Absorbée.

5.2. Désignation des actifs et passifs apportés

La Société Absorbée fait apport à la Société Absorbante qui accepte, sous les garanties ordinaires et de droit :

- de la propriété de l'ensemble des éléments d'actif et de passif, droits, valeurs et obligations de la Société Absorbée, sans exception ni réserve,
- en ce compris les résultats (actif et passif) des opérations faites entre le 1^{er} janvier 2019 et la date de réalisation définitive de la Fusion.

Il est précisé que l'énumération des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée ci-après n'a donc qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société Absorbée devant être intégralement dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de la Fusion.

5.2.1 – Actif

L'actif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue est composé notamment des éléments incorporels et des éléments corporels suivants figurant dans les comptes sociaux de la Société Absorbée au 31 décembre 2018 pour les valeurs nettes comptables suivantes :

5.2.1.1. – Actif immobilisé

Recherche et développement	45 132 euros
Concessions, Brevet et droits similaires	-10 euros
Fonds commercial	500 000 euros
Autres immobilisations incorporelles	118 549 euros

5.2.1.2. – Actif circulant

Clients et comptes rattachés	1 578 878 euros
Autres créances (État, taxe sur le CA)	194 041 euros
Autres créances (Autres)	195 888 euros
Charges constatées d'avance	18 919 euros
Disponibilités	125 713 euros

5.2.1.3. – Intérêts compensateurs

Néant

Montant total de l'actif apporté : **2 777 109 euros**

5.2.2 — Passif

En contrepartie de la Fusion, la Société Absorbante prendra en charge la totalité du passif de la Société Absorbée, qui comprenait au 31 décembre 2018 les éléments suivants :

5.2.2.1 - Subventions

Néant

5.2.2.2 - Provisions pour risques et pour charges

Provisions pour charges **96 666 euros**

5.2.2.3. – Dettes

Emprunts et dettes financières diverses (Associés)	1 359 169 euros
Dettes financières et comptes rattachés	1 420 398 euros
Dettes fiscales et sociales (Personnel)	78 520 euros
Dettes fiscales et sociales (Organismes sociaux)	67 955 euros
Dettes fiscales et sociales (État, taxe sur le CA)	340 934 euros

Montant total du passif apporté : **3 363 642 euros**

5.2.3 — Actif net apporté

L'actif apporté étant évalué à :	2 777 109 euros
et le passif estimé à :	3 363 642 euros

Il en résulte que l'actif net de la Société Absorbée s'élève à : -586 533 euros

SECTION 6 – REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société PURESTYLE à la société WEBEDIA s'élève donc à -586 533 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société WEBEDIA détient à ce jour la totalité des 174 800 actions représentant l'intégralité du capital de la société PURESTYLE et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des actions de la société PURESTYLE contre des actions de la société WEBEDIA.

L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société WEBEDIA et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

SECTION 7 – TRANSFERT DE PROPRIETE

La Fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019, d'un point de vue juridique, comptable et fiscal.

La Société Absorbante sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la Fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2019.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la Société Absorbée, depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'au jour de la réalisation de la Fusion, seront considérées comme ayant été accomplies pour son compte et à ses risques par la Société Absorbante qui les reprendra dans ses comptes annuels pour les opérations engagées à compter du 1^{er} janvier 2019.

Enfin, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée.

Il est précisé que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la Société Absorbante au titre de la Fusion et les sommes réclamées par les tiers, la Société Absorbante sera tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de par ni d'autre.

SECTION 8 – ENGAGEMENTS ET DECLARATIONS DE LA SOCIETE ABSORBEE

8.1. Engagements

La Société Absorbée s'oblige, jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en professionnel avisé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la Fusion, la Société Absorbée s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition de son patrimoine social, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de la Fusion sur le fondement desquelles ont été établies ses bases financières.

La Société Absorbée s'oblige à fournir à la Société Absorbante, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet du Traité. Elle devra, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Elle s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

Elle s'oblige à faire tout ce qui serait le cas échéant nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, avant et/ou après réalisation définitive de la Fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée.

Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante. Elle effectuera s'il y a lieu, en temps utile, toute notification, notamment celles nécessitées par l'existence éventuelle de droits de préemption et toutes démarches auprès de toutes administrations.

8.2. Déclarations générales

La Société Absorbée déclare :

- que les éléments de l'actif apporté, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant ou gage quelconque, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée.
- qu'elle n'est pas et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaires et ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde.
- qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.
- qu'elle n'est pas propriétaire ou nu-propriétaire d'aucun bien immobilier (y compris par destination) et qu'en conséquence aucun bien immobilier n'est apporté à la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion.

8.3 Déclaration relative aux biens immobiliers

La Société Absorbée déclare ne pas être propriétaire de biens immobiliers.

SECTION 9 – CHARGES ET CONDITIONS

La Fusion est faite sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes :

- La Société Absorbante prendra les biens et droits avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, dans l'état où le tout se trouvera lors de la Date de Réalisation, sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit, et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur dans leur désignation.
- Les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel qu'énoncé précédemment, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la Date de Réalisation.

Il est précisé ici que le montant du passif de la Société Absorbée à la date du 31 décembre 2018, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la Société Absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du Traité, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure à la Date de Réalisation, mais qui ne se révèleraient qu'après la Date de Réalisation.

- La Société Absorbante poursuivra tous les contrats de travail conclus par la Société Absorbée et en assumera toutes les conséquences, en application de l'article L 1224-1 du Code du travail. Les Parties s'obligent à faire le nécessaire afin d'effectuer toutes les démarches pour maintenir au profit des salariés de la Société Absorbée leur protection sociale (retraites complémentaires, etc.).
- La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.
- La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.
- La Société Absorbante exécutera, à compter de la Date de Réalisation, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.
- La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son

affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

- La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de leur activité.
- La Société Absorbante fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société Absorbée s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.
- La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après la Date de Réalisation, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

SECTION 10 – DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à compter de la Date de Réalisation définitive de la Fusion. Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société Absorbante de la totalité de l'actif et du passif de la Société Absorbée.

SECTION 11 – REGIME FISCAL

11.1. Enregistrement

Les Parties déclarent placer la présente opération de fusion sous le régime fiscal de faveur de l'article 816 du Code général des impôts.

À toutes fins utiles, dans la mesure où cela serait nécessaire, les Parties reconnaissent et conviennent que les éléments de passif apportés en vertu des présentes et qui sont décrits à la Section 5 ci-dessus seront compensés avec les éléments d'actif décrits dans ladite section dans l'ordre suivant : liquidités et assimilés, créances, matériel, autres actifs circulants, valeurs mobilières de placement, marques et droits de propriété intellectuelle, fonds commerciaux.

11.2. Impôts sur les sociétés

La Fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019. De ce fait, le résultat réalisé depuis cette date par la Société Absorbée sera repris dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

Les Parties déclarent, à toutes fins utiles, soumettre la Fusion au régime de faveur résultant des dispositions de l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Pour assurer à la Fusion le bénéfice du régime de l'article 210 A du Code Général des Impôts, la Société Absorbante s'engage à respecter les prescriptions suivantes conformément audit article :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;

- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;
- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée, conformément aux dispositions de l'instruction administrative du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05).

La Société Absorbante s'engage à joindre à sa déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'éléments compris dans la Fusion, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés conformément à l'article 54 septies II du C.G.I. et à l'article 38 quindecies de l'annexe III du C.G.I.

La Société Absorbante inscrira, s'il y a lieu, les plus-values dégagées sur les éléments d'actifs non amortissables compris dans la Fusion, et dont l'imposition a été reportée, dans le registre prévu à l'article 54 septies II du C.G.I.

La Société Absorbante s'engage à reprendre en tant que besoin tous les engagements souscrits par la Société Absorbée à l'occasion de la réalisation par cette dernière d'opérations antérieures à la Fusion (apport partiel d'actifs, apport de titres, fusion, scission...).

11.3. Taxe sur la valeur ajoutée

La Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la Fusion emporte transmission d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. Par conséquent, les apports de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée, notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

La Société Absorbante s'oblige à soumettre à la TVA les cessions ultérieures de biens mobiliers qui seraient apportés au titre de la Fusion.

La Société Absorbée déclare transférer purement et simplement à la Société Absorbante, qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de TVA dont elle disposera, le cas échéant, à la Date de Réalisation.

La Société Absorbante adressera à la Recette des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire faisant référence à la présente clause, dans laquelle elle indiquera (i) le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré, s'engageant à lui en fournir, sur sa demande, la justification comptable, et (ii) l'engagement de régularisation des déductions auxquelles la Société Absorbée eût été tenue si elle avait poursuivi son activité.

11.4. Participation-construction

En application de l'article 163 de l'annexe II au Code général des impôts, la Société Absorbante prendra à sa charge si nécessaire l'obligation d'investir qui incombe à la Société Absorbée à raison des salaires versés par elle depuis le 1^{er} janvier 2019.

11.5. Participation des salariés aux résultats

La Société Absorbante s'engage si nécessaire à reprendre au passif de son bilan la provision pour investissement constituée par la Société Absorbée, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de la fusion, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.

SECTION 12 – DISPOSITIONS DIVERSES

12.1. Formalités

La Société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits immobiliers et mobiliers à elle apportés.

Elle devra notamment, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

12.2. Désistement

La Société Absorbée déclare se désister purement et simplement de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant lui profiter, sur les biens apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du Traité.

En conséquence, la Société Absorbée dispense expressément de prendre inscription à son profit de pour quelque cause que ce soit.

12.3. Remise de titres

Il sera remis à la Société Absorbante à la Date de Réalisation, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

12.4. Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la Fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante qui s'y oblige.

12.5. Élection de domicile

Pour l'exécution du Traité et de ses suites, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile à leur siège social respectif.

12.6. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants légaux des Parties, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Traité pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

12.7. Loi applicable – Litige

Le Traité est régi par le droit français. A défaut de solution amiable que les Parties s'obligent à rechercher de bonne foi, tout différend relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou l'inexécution des présentes sera réglée par le Tribunal de commerce de Nanterre.

Fait à LEVALLOIS - PERRET

Le 16 septembre 2019,

En 5 exemplaires

PURESTYLE
Cédric SIRE,
Représentant permanent de WEBEDIA
Président



WEBEDIA
Cédric SIRE, Directeur Général



ANNEXE I — COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2018

ANNEXE 2 - SITUATIONS COMPTABLES AU 30 SEPTEMBRE 2017



PURESTYLE

2 Rue Paul Vaillant Couturier

92300 LEVALLOIS-PERRET

SIRET : 50414860200056

Comptes Annuels

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

APLITEC AUDIT & CONSEIL
4-14 Rue Ferrus - 75014 Paris
Tél : 01.40.40.38.38 Fax : 01.40.40.38.98



groupe **aplitec**



Morison KSI
Independent member

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	Brut	31/12/2018 Amort Prov	Net	31/12/2017 Net	Variation Net
Capital souscrit non appelé (0)					
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 405 707	1 360 575	45 132	93 623	- 48 491
Concessions, brevets, droits similaires	171 268	171 278	-10	-10	
Fonds commercial	500 000		500 000	500 000	
Autres immobilisations incorporelles	127 033	8 484	118 549	19 457	99 092
Avances et acomptes sur immobilisations					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage					
Autres immobilisations corporelles	31 340	31 341	-1	-1	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations évaluées selon mise en					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	2 235 348	1 571 677	663 671	613 069	50 602
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés					
Clients et comptes rattachés	2 028 854	449 976	1 578 878	2 653 719	-1 074 841
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	688		688	688	
. Organismes sociaux	111 272		111 272	110 705	567
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	194 041		194 041	151 836	42 205
. Autres	83 928		83 928	230 149	- 146 221
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	125 713		125 713	66 617	59 096
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	18 919		18 919		18 919
TOTAL (II)	2 563 414	449 976	2 113 438	3 213 714	-1 100 276
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations(IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 798 762	2 021 653	2 777 109	3 826 783	-1 049 674

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (dont versé : 174 800)	174 800	174 800	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	125 184	125 184	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	17 480	17 480	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-228 598	-394 163	165 565
Résultat de l'exercice	-675 399	165 565	- 840 964
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	-586 533	88 866	- 675 399
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	96 666	96 666	
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	96 666	96 666	
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts Obligataires			
. Emprunts obligataires convertibles		725 324	- 725 324
. Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des ets. de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	1 359 169	1 265 266	93 903
Avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 420 398	997 753	422 645
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	78 520	78 509	11
. Organismes sociaux	67 955	86 987	- 19 032
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	340 934	486 351	- 145 417
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes		1 062	- 1 062
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	3 266 976	3 641 251	- 374 275
Ecart de conversion passif	(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	2 777 109	3 826 783	-1 049 674

COMPTE DE RESULTAT*Présenté en Euros*

	France	Exportations	31/12/2018 Total	31/12/2017 Total	Variation	%
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	238 249		238 249	28 780	209 469	727,83
Production vendue biens						
Production vendue services	2 592 763	629 236	3 221 999	4 616 779	-1 394 780	-30,21
Chiffre d'affaires Net	2 831 012	629 236	3 460 248	4 645 559	-1 185 311	-25,51
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			190	257 742	- 257 552	-99,93
Autres produits			19 863	141	19 722	N/S
			3 480 302	4 903 441	-1 423 139	-29,02
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres appro.						
Variation de stock matières premières, autres appro.						
Autres achats et charges externes	2 377 864		2 780 324	- 402 460	- 14,48	
Impôts, taxes et versements assimilés	5 923		2 027	3 896	192,21	
Salaires et traitements	940 769		1 084 495	- 143 726	-13,25	
Charges sociales	376 151		404 511	- 28 360	-7,01	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	48 490		91 047	- 42 557	-46,74	
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant	331 104		118 462	212 642	179,50	
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	66 221		184 748	- 118 527	-64,16	
	4 146 522		4 665 613	- 519 091	-11,13	
RESULTAT EXPLOITATION	-666 221		237 828	- 904 049	380,13	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			6 714	2 196	4 518	205,74
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Défauts et pertes de change						
Produits nets sur cessions de VMP			6 714	2 196	4 518	205,74
Charges financières						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			16 378	18 462	- 2 084	-11,29
Défauts et pertes de change						
Charges nettes sur cessions de VMP			16 378	18 462	- 2 084	-11,29
RESULTAT FINANCIER	-9 664		-16 266	6 602	40,59	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-675 885		221 562	- 897 447	405,05	

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	Présenté en Euros %
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 423	2 423	2 423	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital		16 000	- 16 000	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
	2 423	16 000	- 13 577	-84,86
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 423	16 000	- 13 577	-84,86
Participation des salariés	1 937	1 937	1 937	N/S
Impôts sur les bénéfices		71 997	- 71 997	-100
Total des Produits	3 489 439	4 921 637	-1 432 198	-29,10
Total des charges	4 164 838	4 756 072	- 591 234	-12,43
RESULTAT NET	-675 399	165 565	- 840 964	507,94

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 2 777 109,03 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -675 398,86 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Liste des annexes

1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	9
2.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
2.1.	<i>Principes Généraux</i>	9
2.2.	<i>Changements de méthode</i>	9
2.3.	<i>Informations complémentaires pour donner une image fidèle</i>	9
2.4.	<i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>	9
2.5.	<i>Créances et dettes</i>	10
2.6.	<i>Créances et dettes en devises</i>	10
2.7.	<i>CICE</i>	10
2.8.	<i>Provisions pour risques et charges</i>	10
3.	CONTINUITE D'EXPLOITATION	10
4.	NOTES SUR LE BILAN	11
4.1.	<i>Etat des immobilisations</i>	11
4.2.	<i>Etat des amortissements</i>	11
4.3.	<i>Fonds commercial</i>	12
4.4.	<i>Etat des provisions sur éléments d'Actifs</i>	12
4.5.	<i>Etat des échéances des créances</i>	12
4.6.	<i>Produits et avoirs à recevoir</i>	13
4.7.	<i>Charges à payer et avoirs à établir</i>	13
4.8.	<i>Charges et produits constatés d'avance</i>	13
4.9.	<i>Composition du capital social</i>	13
4.10.	<i>Provisions risques et charges</i>	14
4.11.	<i>Etat des échéances des dettes</i>	14
5.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	15
5.1.	<i>Ventilation du chiffre d'affaires net</i>	15
5.2.	<i>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices</i>	15
6.	AUTRES INFORMATIONS	16
6.1.	<i>Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés</i>	16
6.2.	<i>Rémunérations des dirigeants</i>	16
6.3.	<i>Effectif moyen</i>	16
6.4.	<i>Parties liées</i>	16
6.5.	<i>Société consolidante</i>	16
6.6.	<i>Honoraires des Commissaires aux Comptes</i>	16
6.7.	<i>Intégration fiscale</i>	16

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes Généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03 et ultérieurs relatifs au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2. Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.3. Informations complémentaires pour donner une image fidèle

La société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire au cours de l'exercice 2009.

Il s'agit d'un emprunt convertible en actions de la société, d'un montant global de 701.092 euros divisés en 701.092 obligations d'un euro chacune, convertibles en actions de la société d'un euro de valeur nominale chacune, à raison d'une action pour une obligation avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à son profit dans son intégralité.

Cet emprunt obligataire a été échu au cours de l'année 2018 sans conversion en actions.

2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

Conformément au règlement 2015-06 de l'ANC, à compter de l'exercice 2016 :

- Les Fonds commerciaux sont présumés avoir une durée de vie non limitée et sont par conséquent non amortissables. Un test de dépréciation doit être réalisé au moins une fois par exercice.
- Au regard des critères inhérents à l'utilisation de ces fonds commerciaux, leur durée de vie peut être réputée définies, ce qui entraîne un amortissement de ces derniers sur la durée d'utilisation attendue.
- Les Malis techniques de fusion font l'objet d'une affectation comptable aux actifs apportés et pour la valeur résiduelle, en fonds commercial. Ce dernier ainsi constitué suit les règles indiquées précédemment.

En l'espèce, le fonds commercial est réputé avoir une durée de vie illimitée car il représente la valeur économique des audiences relatives au site Internet opéré par la société. Aucune dépréciation ne résulte des tests précités.

Les Frais de Recherche et Développement enregistrés à l'actif du bilan se rapportent à des projets individualisés. Ils sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsqu'ils répondent aux critères énoncés par l'article 361-2 du PCG, et notamment aux trois conditions suivantes :

- Les projets concernés sont individualisés,

- A la date d'arrêté des comptes, chaque projet doit avoir de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale,
- Le coût de chaque projet peut être distinctement établi.

En 2018, la société n'a pas réalisé de dépenses de recherche et développement.
Les frais de recherche et développement antérieurement activés correspondent à la refonte des sites de la société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Recherche et développement	de 3 à 5 ans
Logiciels informatiques	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau informatique	de 2 à 3 ans

2.5. Crédits et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Crédits et dettes en devises

Les écarts résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises au cours de la clôture sont portés en écart de conversion au bilan.

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

2.7. CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile. La comptabilisation a été réalisée en diminution des charges de personnel.

L'impact du CICE au titre de l'exercice écoulé est de : 11 667 euros

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Il n'a ni permis à l'entreprise de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

2.8. Provisions pour risques et charges

Les risques font l'objet d'un examen sur les conseils de la société conformément au règlement sur les passifs (CRC 2000-06). Une provision est constatée dès lors qu'une sortie de trésorerie est probable sans contrepartie équivalente et peut être estimée de manière fiable.

3. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La continuité d'exploitation est assurée par le soutien financier de WEBEDIA SA, qui le confirme dans sa lettre du 15 juin 2019, pour la période courant jusqu'à la date de clôture des comptes 2019.

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1. Etat des immobilisations

	Ouverture	Augmentations		Diminutions		Clôture
		Réévaluation	Acquisitions, cessions, virements poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mises hors service	
Frais d'établissement, R&D	1 405 707					1 405 707
Autres immo incorporelles	699 209			99 092		798 301
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installat° générales, agencets, construct°						
Installat° techniques, mat. industriels						
Autres installations, agencements,						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, info, mobilier	31 340					31 340
Emballages récup. et divers						
Immobilisées corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	31 340					31 340
Participations évaluées par équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immo. financières						
TOTAL						
TOTAL GENERAL	2 136 256			99 092		2 235 348

4.2. Etat des amortissements

	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Frais d'établissement, R&D	1 312 085	48 490		1 360 575
Autres immo incorporelles	179 762			179 762
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installat° générales, agencets, construct°				
Installat° techniques, mat. industriels				
Autres installations, agencements,				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, info, mobilier	31 341			31 341
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	31 341			31 341
TOTAL GENERAL	1 523 187	48 490		1 571 677

4.3. Fonds commercial

Désignation	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
Fond commercial SHOPPON	500 000			500 000

4.4. Etat des provisions sur éléments d'Actifs

Provisions	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	119 062	331 104	190	449 976
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	119 062	331 104	190	449 976

4.5. Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	472 344	472 344	
Autres créances clients	1 556 510	1 556 510	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	688	688	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	111 272	111 272	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	194 041	194 041	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	11 254	11 254	
- Divers			
Groupe et associés	72 159	72 159	
Débiteurs divers	514	514	
Charges constatées d'avance	18 919	18 919	
TOTAL	2 437 701	2 437 701	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

4.6. Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	152 495
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	152 495

4.7. Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	281 138
Dettes fiscales et sociales	128 135
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	409 273

4.8. Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	18 919	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		18 919

4.9. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	174 800	1
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	174 800	1

4.10. Provisions risques et charges

Provisions	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	96 666			96 666
TOTAL Provisions	96 666			96 666

4.11. Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	Plus d'un an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 420 398	1 420 398		
Personnel et comptes rattachés	78 520	78 520		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	67 955	67 955		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	340 934	340 934		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 359 169	1 359 169		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	3 266 976	3 266 976		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	725 324			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	238 249
Ventes de produits finis	3 221 999
Prestations de services	
TOTAL	3 460 248

Répartition par marché géographique	Montant
France	2 831 012
Etranger	629 236
TOTAL	3 460 248

5.2. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-675 885	0
Résultat exceptionnel (et participation)	2 423	0
Résultat comptable	-675 399	0

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Compte tenu de l'effectif et du turnover, les engagements retraite sont considérés comme non significatifs.

6.2. Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.3. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	11	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	13	
Ouvriers		
TOTAL	24	

6.4. Parties liées

Les opérations avec les parties liées concernent des opérations courantes réalisées aux conditions du marché.

La société bénéficie d'une avance de trésorerie de 1 359 k€ au 31/12/2018.

6.5. Société consolidante

FIMALAC (SIREN 542 044 136)
97 rue de Lille
Paris 7^{ème}

6.6. Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	12 202
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	12 202

6.7. Intégration fiscale

La société avait opté depuis le 1^{er} janvier 2017 pour le régime d'intégration fiscale de ses résultats dans le groupe Fimalac, dont la société mère est Fimalac. Ce groupe d'intégration fiscale a été dissout au 1^{er} janvier 2018.

A compter du 1^{er} janvier 2018, la société a opté pour le régime d'intégration fiscale de ses résultats dans le groupe fiscal dont la société mère est Groupe Marc De La Charrière.

Selon la convention d'intégration fiscale, le principe général de neutralité de l'impôt sur les sociétés a été retenu.

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

Edité le 03/09/2019

ACTIFdu 01/01/2019
au 30/06/2019
(6 mois)Exercice précédent
31/12/2018
(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)					
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	1 504 799	1 394 739	110 060	4,42	45 132	1,63
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	171 268	171 278	-10	0,00	-10	0,00
Fonds commercial	500 000		500 000	20,09	500 000	18,00
Autres immobilisations incorporelles	27 941	8 484	19 457	0,78	118 549	4,27
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	31 340	31 341	-1	0,00	-1	0,00
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	2 235 348	1 605 842	629 506	25,30	663 671	23,90
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 849 607	449 976	1 399 631	56,25	1 578 878	56,85
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	688		688	0,03	688	0,02
. Organismes sociaux	125 395		125 395	5,04	111 272	4,01
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	196 721		196 721	7,91	194 041	6,99
. Autres	99 607		99 607	4,00	83 928	3,02
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	21 234		21 234	0,85	125 713	4,53
Charges constatées d'avance	15 632		15 632	0,63	18 919	0,68
TOTAL (II)	2 308 885	449 976	1 858 909	74,70	2 113 438	76,10
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)					
Primes de remboursement des obligations	(IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 544 232	2 055 818	2 488 415	100,00	2 777 109	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

Présenté en Euros

Edité le 03/09/2019

PASSIFdu 01/01/2019
au 30/06/2019
(6 mois)du 01/01/2018
au 31/12/2018
(12 mois)**Capitaux propres**Capital social ou individuel (dont versé : 174 800)
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

Ecart de réévaluation

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

174 800 7,02 174 800 6,29
125 184 5,03 125 184 4,51

17 480 0,70 17 480 0,63

-903 997 -36,32 -228 598 -8,22

-266 008 -10,68 -675 399 -24,31

TOTAL(I) -852 541 -34,25 -586 533 -21,11

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL(II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III) 96 666 3,88 96 666 3,48**Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

1 316 856 52,92 1 359 169 48,94

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

1 373 351 55,19 1 420 398 51,15

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

96 290 3,87 78 520 2,83

. Organismes sociaux

66 710 2,68 67 955 2,45

. Etat, impôts sur les bénéfices

60 484 2,43

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

312 863 12,57 340 934 12,28

. Etat, obligations cautionnées

. Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

17 736 0,71

Instruments financiers à terme

Produits constatés d'avance

TOTAL(IV) 3 244 290 130,38 3 266 976 117,64

Ecart de conversion et différences d'évaluation passif

(V)

TOTAL PASSIF (I à V) 2 488 415 100,00 2 777 109 100,00

COMPTE DE RÉSULTAT**COMPTE DE RÉSULTAT**

du 01/01/2019
au 30/06/2019
(6 mois)

Exercice précédent
31/12/2018
(12 mois)

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises					238 249	6,89	-238 249	-100,00
Production vendue biens								
Production vendue services	1 078 746		1 078 746	100,00	3 221 999	93,11	-2 143 253	-66,51
Chiffres d'Affaires Nets	1 078 746		1 078 746	100,00	3 460 248	100,00	-2 381 502	-68,81
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					190	0,01	-190	-100,00
Autres produits			5	0,00	19 863	0,57	-19 858	-99,96
Total des produits d'exploitation (I)	1 078 751		1 078 751	100,00	3 480 302	100,58	-2 401 551	-68,99
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes	607 552	56,32	2 377 864	68,72	-1 770 312	-74,44		
Impôts, taxes et versements assimilés	7 970	0,74	5 923	0,17	2 047	34,56		
Salaires et traitements	470 711	43,64	940 769	27,19	-470 058	-49,96		
Charges sociales	151 779	14,07	376 151	10,87	-224 372	-59,64		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	34 164	3,17	48 490	1,40	-14 326	-29,53		
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant					331 104	9,57	-331 104	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges	66 361	6,15	66 221	1,91	140	0,21		
Total des charges d'exploitation (II)	1 338 538	124,08	4 146 522	119,83	-2 807 984	-67,71		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-259 787	-24,07	-666 221	-19,24	406 434	61,01		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés					6 714	0,19	-6 714	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)					6 714	0,19	-6 714	-100,00
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées	6 211	0,58	16 378	0,47	-10 167	-62,07		
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)	6 211	0,58	16 378	0,47	-10 167	-62,07		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-6 211	-0,57	-9 664	-0,27	3 453	35,73		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-265 998	-24,65	-675 885	-19,52	409 887	60,64		

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

Présenté en Euros

Edité le 03/09/2019

COMpte DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (6 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 423	0,07	-2 423
Reprises sur provisions et transferts de charges				-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)		2 423	0,07	-2 423
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11	0,00		11
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	11	0,00		11
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-10	0,00	2 423	0,07
Participation des salariés (IX)		1 937	0,06	-1 937
Impôts sur les bénéfices (X)				-100,00
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 078 751	100,00	3 489 439	100,84
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 344 759	124,66	4 164 838	120,36
RÉSULTAT NET	-266 008	-24,65	-675 399	-19,51
		Perte		409 391
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

ACTIFdu 01/01/2019
au 30/06/2019
(6 mois)Exercice précédent
31/12/2018
(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)					
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	1 504 799	1 394 739	110 060	4,42	45 132	1,63
20300000 Frais de R&D	1 504 799		1 504 799	60,47	1 405 707	50,62
28030000 Amort. Frais de R&D		1 394 739	-1 394 739	-56,04	-1 360 575	-48,98
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	171 268	171 278	-10	0,00	-10	0,00
20500000 Licences, brevets	171 268		171 268	6,88	171 268	6,17
28050000 Amort. Licences brevets ...		171 278	-171 277	-6,87	-171 277	-6,16
Fonds commercial	500 000		500 000	20,09	500 000	18,00
20700000 Fonds commercial	500 000		500 000	20,09	500 000	18,00
Autres immobilisations incorporelles	27 941	8 484	19 457	0,78	118 549	4,27
20800000 Autres immob. incorporelles	27 941		27 941	1,12	27 941	1,01
23200000 Immo. incorporelles en cours		8 484	-8 484	-0,33	99 092	3,57
28080000 Amort. Autres immob. incorp.					-8 484	-0,30
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	31 340	31 341	-1	0,00	-1	0,00
21830000 Matériel de bureau & info.	31 340		31 340	1,26	31 340	1,13
28183000 Amort. Matériel de bureau & in		31 341	-31 341	-1,25	-31 341	-1,12
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	2 235 348	1 605 842	629 506	25,30	663 671	23,90
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 849 607	449 976	1 399 631	56,25	1 578 878	56,85
41100000 Clients	332 261		332 261	13,35	385 575	13,88
41100090 INTERCO - Clients	992 790		992 790	39,90	1 018 439	36,67
41600000 Clients douteux ou litigieux	401 011		401 011	16,12	472 344	17,01
41810000 Clients - FAE	123 545		123 545	4,96	152 495	5,49
49100000 Provision dépréciation clients		449 976	-449 976	-18,07	-449 976	-16,19
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	688		688	0,03	688	0,02
42100000 Personnel - Rémunérations dues	688		688	0,03	688	0,02
. Organismes sociaux	125 395		125 395	5,04	111 272	4,01
43100000 Sécurité Sociale/Chomage	125 254		125 254	5,03	111 272	4,01
43760000 Autres organismes sociaux	141		141	0,01		

BILAN ACTIFDÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 03/09/2019

ACTIF	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	196 721		196 721	7,91	194 041	6,99
44566000 TVA déd. Achats B/S en attente	194 541		194 541	7,82	150 251	5,41
44586000 TVA sur FNP	2 180		2 180	0,09	2 567	0,09
44586090 INTERCO - TVA sur FNP					41 224	1,48
. Autres	99 607		99 607	4,00	83 928	3,02
44700020 CVAE	11 254		11 254	0,45	11 254	0,41
45110090 INTERCO-c/c intégrat. fiscale	72 159		72 159	2,90	72 159	2,60
45110110 INTERCO - c/c intégration fiscale GML	15 121		15 121	0,61		
46700000 Autres débiteurs/créditeurs	1 073		1 073	0,04	514	0,02
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	21 234		21 234	0,85	125 713	4,53
51217000 CREDIT MUTUEL EUR					49 690	1,79
51219000 SOCIETE GENERALE EUR	21 234		21 234	0,85	76 022	2,74
Charges constatées d'avance	15 632		15 632	0,63	18 919	0,68
48600000 Charges constatées d'avance	15 632		15 632	0,63	18 919	0,68
TOTAL (II)	2 308 885	449 976	1 858 909	74,70	2 113 438	76,10
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)					
Primes de remboursement des obligations	(IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 544 232	2 055 818	2 488 415	100,00	2 777 109	100,00

BILAN PASSIFDÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 03/09/2019

PASSIFdu 01/01/2019
au 30/06/2019
(6 mois)du 01/01/2018
au 31/12/2018
(12 mois)**Capitaux propres**Capital social ou individuel (dont versé : 174 800)
10130000 Capital appellé, verséPrimes d'émission, de fusion, d'apport ...
10410000 Primes d'émission

Ecarts de réévaluation

Réserve légale

10610000 Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

11900000 Report à nouveau (débiteur)

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL(I)

-852 541 -34,25 -586 533 -21,11

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL(II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

15180000 Autres provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)

96 666 3,88 96 666 3,48

Emprunts et dettes

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

45100090 INTERCO - c/c trésorerie

45100190 INTERCO - c/c exploitation

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

40100000 Fournisseurs

40100090 INTERCO - Fournisseurs

40810000 Fournisseurs - FNP

40810090 INTERCO - FNP

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

42820000 Provision Congés Payés

42860000 Personnel - Autres ch. à payer

42862000 Personnel - Provisions salaire

42863000 Dépenses CB

. Organismes sociaux

43720000 Mutuelle

1 316 856 52,92 1 359 169 48,94

1 316 856 52,92 634 694 22,85

724 475 26,09

1 373 351 55,19 1 420 398 51,15

130 253 5,23 239 083 8,61

1 226 748 49,30 900 177 32,41

16 350 0,66 33 794 1,22

247 343 8,91

96 290 3,87 78 520 2,83

88 790 3,57 62 710 2,26

3 200 0,12

7 500 0,30 12 000 0,43

610 0,02

66 710 2,68 67 955 2,45

2 512 0,10 4 862 0,18

BILAN PASSIFDÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 03/09/2019

PASSIFdu 01/01/2019
au 30/06/2019
(6 mois)du 01/01/2018
au 31/12/2018
(12 mois)

43730000 Caisse de retraite	5 792	0,23	8 932	0,32	
43740000 reprise balance 30/06/2019	1 915	0,08			
43750000 Ticket restaurant/cantine	18	0,00	18	0,00	
43820000 Organismes - Provision CP	39 956	1,61	26 966	0,97	
43861000 Prov charges s/ primes	3 225	0,13	5 161	0,19	
43863000 Taxe d'apprentissage	78	0,00	5 386	0,19	
43864000 Formation Continue	2 887	0,12	12 103	0,44	
43870000 Organismes - Produits à recevo	10 327	0,42	4 528	0,16	
. Etat, impôts sur les bénéfices	60 484	2,43			
44400000 ETAT-IS	60 484	2,43			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	312 863	12,57	340 934	12,28	
44551000 TVA à décaisser	38 417	1,54	6 415	0,23	
44566100 TVA déd. Achats B/S 10%			1 972	0,07	
44570000 TVA collectée en attente	274 446	11,03	318 326	11,46	
44571000 TVA coll. Ventes Payées			6 790	0,24	
44587000 TVA sur FAE			7 430	0,27	
. Etat, obligations cautionnées					
. Autres impôts, taxes et assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	17 736	0,71			
41110000 reprise balance 30/06/2019	17 736	0,71			
Instruments financiers à terme					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL(IV)	3 244 290	130,38	3 266 976	117,64
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif		(V)			
	TOTAL PASSIF (I à V)	2 488 415	100,00	2 777 109	100,00

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

COMPTE DE RÉSULTATDÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 03/09/2019

COMPTE DE RÉSULTAT			du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (6 / 12)	%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises					238 249	6,89	-238 249	-100,00
70700000 Ventes de marchandises					238 249	6,89	-238 249	-100,00
Production vendue biens								
Production vendue services	1 078 746		1 078 746	100,00	3 221 999	93,11	-2 143 253	-66,51
70600000 Prestations services DOM 8,5%	1 069 746		1 069 746	99,17	2 363 925	68,32	-1 294 179	-54,74
70600090 INTERCO-Prestation service 20%	-39 690		-39 690	-3,67	799 759	23,11	-839 449	-104,95
70605000 Echanges de services					-19 111	-0,54	19 111	-100,00
70840190 INTERCO-Personnel détaché 20%	48 691		48 691	4,51	77 426	2,24	-28 735	-37,10
Chiffres d'Affaires Nets	1 078 746		1 078 746	100,00	3 460 248	100,00	-2 381 502	-68,81
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					190	0,01	-190	-100,00
78174000 REP dépré. créances clients					190	0,01	-190	-100,00
Autres produits	5		5	0,00	19 863	0,57	-19 858	-99,96
75800000 Pts divers gestion courante					19 863	0,57	-19 858	-99,96
Total des produits d'exploitation (I)	1 078 751		1 078 751	100,00	3 480 302	100,58	-2 401 551	-68,99
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes								
60400000 Achats Etudes s/presta. servic	607 552		607 552	56,32	2 377 864	68,72	-1 770 312	-74,44
60400090 INTERCO - HA Etudes/presta FR	120 065		120 065	11,13	934 609	27,01	-814 544	-87,14
60630000 Fournitures Entretien, petit é	-19 818		-19 818	-1,83	19 818	0,57	-39 636	-199,99
60640000 Fournitures administratives					602	0,02	-602	-100,00
60680000 Autres mat̄res et fournitures					10	0,00	-10	-100,00
61100000 Sous-traitance générale	24		24	0,00			24	N/S
61300090 INTERCO - Location	7 582		7 582	0,70	30 860	0,89	-23 278	-75,42
61320000 Locations immobilières					37 840	1,09	-37 840	-100,00
61400000 Charges locatives et copro.					40 312	1,17	-40 312	-100,00
61400090 INTERCO - Charges locatives					53 215	1,54	-53 215	-100,00
61810000 Documentation générale	592		592	0,05	6 313	0,18	-6 313	-100,00
62140090 INTERCO - Personnel détaché	107 027		107 027	9,92	-8 005	-0,22	8 597	107,40
62260000 Honoraires	11 532		11 532	1,07	612 468	17,70	-505 441	-82,52
62270000 Frais d'actes & de contentieux					11 532	1,07	-25 370	-68,74
62310000 Annonces et insertions					769	0,02	-769	-100,00
62340000 Cadeaux à la clientèle					36 902	1,07		
62370000 Publications					484 491	44,91	339 895	9,82
62510000 Voyages & déplacements							144 596	42,54
62520000 Restaurants & Invitations					1 608	0,15	4 781	0,14
62600000 Frais postaux et télécom.					935	0,09	3 398	0,10
62620000 Téléphone							2 463	-72,47
62700000 Services bancaires et assimilé					15	0,00	13	-100,00
62810000 Concours divers (cotis., dons)					527	0,05	716	0,02
62810090 INTERCO - Frais fees					-107 027	-9,91	216	0,01
Impôts, taxes et versements assimilés	7 970		7 970	0,74	107 027	3,09	107 027	-214 054
63330000 Particip. Formation Continue								-199,99
63340000 Particip. Effort Construction					2 887	0,27	5 923	0,17
63350000 Taxe apprentissage					1 299	0,12	2 047	34,56
63500000 Admin. Impôts					969	0,09	-2 705	-48,36
63511020 Taxe CVAE					2 815	0,26	-3 592	-73,43
							-5 648	-85,35
							2 815	N/S
							11 177	-100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Édité le 03/09/2019

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)		du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (6 / 12)	%
Salaires et traitements		470 711	43,64	940 769	27,19	-470 058	-49,96
64110000 Salaires appointements		307 573	28,51	884 199	25,55	-576 626	-65,20
64120000 Provisions Congés payés		26 080	2,42	-3 848	-0,10	29 928	777,75
64130000 Primes et gratifications		6 750	0,63	42 138	1,22	-35 388	-83,97
64140000 Indem ruptures convention, lic		130 309	12,08	18 280	0,53	112 029	612,85
Charges sociales		151 779	14,07	376 151	10,87	-224 372	-59,64
64510000 Cotisations Urssaf/Chomage		111 649	10,35	290 616	8,40	-178 967	-61,57
64520000 Cotisation mutuelle		2 606	0,24	6 779	0,20	-4 173	-61,55
64530000 Cotisation caisse retraite		20 288	1,88	77 778	2,25	-57 490	-73,91
64580010 Prévoyance		3 325	0,31	8 979	0,26	-5 654	-62,96
64580020 Cotisations autres organismes				154	0,00	-154	-100,00
64581000 Charges soc. s/ prov diverses		-1 936	-0,17	-216	-0,00	-1 720	-796,29
64582000 Prov charges sociales sur CP		12 990	1,20	-2 986	-0,08	15 976	535,03
64710000 Autres charges sociales		1 733	0,16	4 266	0,12	-2 533	-59,37
64750000 Medecine du travail, pharmacie		1 026	0,10	2 332	0,07	-1 306	-55,99
64800000 Autres charges de personnel		98	0,01	116	0,00	-18	-15,51
64900000 CICE				-11 667	-0,33	11 667	-100,00
Dotations aux amortissements sur immobilisations		34 164	3,17	48 490	1,40	-14 326	-29,53
68110000 DAP immobilisations		34 164	3,17	48 490	1,40	-14 326	-29,53
Dotations aux provisions sur immobilisations				331 104	9,57	-331 104	-100,00
Dotations aux provisions sur actif circulant				331 104	9,57	-331 104	-100,00
68174000 DAP créances clients				331 104	9,57	-331 104	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges							
Autres charges		66 361	6,15	66 221	1,91	140	0,21
65100000 Redevances /concessions, breve		7 780	0,72	60 371	1,74	-52 591	-87,10
65400000 Perte /créances irrécouvrables		58 485	5,42	3 968	0,11	54 517	N/S
65800000 Charges de gestion courante		96	0,01	1 882	0,05	-1 786	-94,89
	Total des charges d'exploitation (II)	1 338 538	124,08	4 146 522	119,83	-2 807 984	-67,71
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-259 787	-24,07	-666 221	-19,24	406 434	61,01
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers de participations							
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés				6 714	0,19	-6 714	-100,00
76880000 Autres produits financiers				6 714	0,19	-6 714	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
	Total des produits financiers (V)			6 714	0,19	-6 714	-100,00
Dotations financières aux amortissements et provisions							
Intérêts et charges assimilées		6 211	0,58	16 378	0,47	-10 167	-62,07
66150090 INTERCO - Charges d'intérêts		6 211	0,58	16 378	0,47	-10 167	-62,07
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements							
	Total des charges financières (VI)	6 211	0,58	16 378	0,47	-10 167	-62,07
	RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-6 211	-0,57	-9 664	-0,27	3 453	35,73
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-265 998	-24,65	-675 885	-19,52	409 887	60,64

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 03/09/2019

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (6 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 423	0,07	-2 423 -100,00
7780000 PDT'S EXCEPT.		2 423	0,07	-2 423 -100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		2 423	0,07	-2 423 -100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 0,00			11 N/S
67120000 Pénalités, amendes fiscales et	11 0,00			11 N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	11 0,00			11 N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-10 0,00	2 423	0,07	-2 433 -100,40
Participation des salariés (IX)				
69100000 Particip. des salariés résult.		1 937	0,06	-1 937 -100,00
Impôts sur les bénéfices (X)		1 937	0,06	-1 937 -100,00
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 078 751 100,00	3 489 439 100,84		-2 410 688 -69,08
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 344 759 124,66	4 164 838 120,36		-2 820 079 -67,70
RÉSULTAT NET	-266 008 -24,65	-675 399 -19,51		409 391 60,61
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				